

ARRETE N° 2017-131

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'information de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 7 novembre 2017, relative à la nomination de **Monsieur Luc DAVENNE**, Directeur du Laboratoire Energétique Mécanique Electromagnétisme (LEME), **à compter du 12 octobre 2017 ;**

Vu l'arrête 2012-522,

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Luc DAVENNE**, Directeur du Laboratoire Energétique Mécanique Electromagnétisme (LEME), à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite de ses attributions :

Spécimen
de signature :

- les actes et décisions relatifs au fonctionnement du laboratoire ;
- les ordres de mission de la fonction « recherche » ;
- les actes nécessaires à l'exécution des recettes et des dépenses du budget des unités budgétaires du laboratoire dans la fonction « recherche », dans la double limite de 25 000 € HT par engagement et de la disponibilité des crédits.

Est exclue de la présente délégation la signature des conventions et des contrats de recrutement de personnel.

Article 2 :

L'arrêté susvisé est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services, les Directeurs Généraux Adjointes des Services, et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet et Intranet de l'université et affiché au RDC du bâtiment B (vitrine des affaires institutionnelles).

Fait à Nanterre, le 12 octobre 2017



Le Président,

Jean-François BALAUDE